

PARTIE A – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration et finances

La Division de l'administration et des finances est responsable de la planification et de la gestion de la politique et des programmes du ministère au niveau de la haute direction. Le soutien administratif est fourni par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse dans les domaines des ressources humaines, des services financiers et administratifs, du développement durable, des systèmes et de la technologie, ainsi que des initiatives touchant l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones.

Soutien à la haute direction

Ce poste indique la rémunération supplémentaire à laquelle les personnes nommées au Conseil exécutif ont droit.

Le cabinet de la ministre et le bureau de la sous-ministre prennent les décisions nécessaires pour permettre aux systèmes d'éducation du Manitoba d'offrir de manière équitable des programmes d'enseignement et de formation professionnelle de qualité supérieure, ainsi que des services de soutien. Ils établissent également, à l'intention du ministère, les orientations nécessaires pour assurer la coordination efficace des ressources humaines et financières.

1 (a) Traitement de la ministre

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008		Dépenses prévues 2007-2008		Écart positif (négatif) \$	Note expl.
	\$		ETP	\$		
Salaires et avantages sociaux	42,1		1,00	42,1	0,0	
Total, poste secondaire	42,1		1,00	42,1	0,0	

1 (b) Soutien à la haute direction

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008		Dépenses prévues 2007-2008		Écart positif (négatif) \$	Note expl.
	\$		ETP	\$		
Salaires et avantages sociaux	434,0		6,00	444,1	(10,1)	
Autres dépenses	90,2			98,0	(7,8)	
Total, poste secondaire	524,2		6,00	542,1	(17,9)	

Politique et planification

La Direction de la politique et de la planification soutient les processus ministériels d'élaboration de la politique et de planification, ainsi que les activités intergouvernementales du ministère. L'un de ses rôles principaux est d'appuyer la coordination au sein du ministère, avec les autres ministères provinciaux et avec les autres ordres de gouvernement.

La Direction a pour objectif de permettre des démarches ministérielles coordonnées en fournissant des renseignements et des analyses, en facilitant les liens externes et internes et en favorisant la communication. Elle accomplit ces tâches par l'intermédiaire des mesures suivantes :

- en facilitant l'élaboration de principes directeurs et la planification stratégique à l'échelle du ministère;
- en permettant la réalisation d'analyses dans le secteur de l'enseignement postsecondaire et de l'apprentissage des adultes;

- en aidant le ministère à adopter une démarche plus stratégique et mieux coordonnée en ce qui concerne l'établissement, l'acquisition, l'analyse et l'utilisation des données en vue d'appuyer la prise de décisions et la reddition de comptes;
- en établissant, en coordonnant et en distribuant l'information nécessaire pour appuyer la mise en œuvre des programmes et activités dans le secteur de l'apprentissage des adultes et de l'enseignement postsecondaire;
- en participant, avec d'autres gouvernements, à la coordination des questions relatives à l'éducation, et notamment en offrant un soutien au Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et au Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation (CSCE). Le CSCE est un partenariat établi entre le CMEC et Statistique Canada pour la recherche et la collecte de données dans le secteur de l'éducation;
- en maintenant des liens avec le ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce (qui coordonne la participation du Manitoba au Forum des ministres du marché du travail) en vue de permettre l'examen commun des questions d'éducation et de marché du travail.

Soutien à l'établissement de principes directeurs

En 2007-2008, les activités de soutien à l'établissement de principes directeurs ont touché aux aspects suivants :

- gestion des données, de l'information et du savoir;
- amélioration des résultats dans le secteur de l'éducation et des perspectives du marché du travail pour les apprenants autochtones adultes;
- amélioration des résultats au niveau postsecondaire pour les groupes sous-représentés;
- amélioration des résultats de l'alphabétisation au Manitoba;
- amélioration des perspectives du marché du travail pour les nouveaux immigrants, notamment grâce à la reconnaissance des titres de compétence.

Soutien à la planification stratégique

En 2007-2008, les activités ont notamment inclus le soutien offert aux cadres supérieurs pour les aspects suivants de la planification :

- coordination des liens avec les processus gouvernementaux de planification et soutien aux processus relatifs aux ressources nécessaires, par l'intermédiaire de la préparation des prévisions budgétaires;
- planification au niveau de la Direction;
- stratégie visant le marché du travail pour les immigrants;
- plan d'action pour l'éducation des Autochtones;
- stratégie d'alphabétisation des adultes;
- stratégie d'éducation internationale;
- initiative interministérielle de développement de carrière;
- stratégie de gestion des données;
- stratégie de renouvellement des ressources humaines.

Relations intergouvernementales

La Direction continue à servir de principal agent de liaison avec le CMEC.

- Elle appuie :
 - les nombreuses activités pancanadiennes et notamment celles qui portent sur les données en éducation, la capacité postsecondaire, le plan d'action pour l'alphabétisation, le plan d'action pour l'éducation des Autochtones et l'éducation planétaire;

- la participation du Canada à des conférences internationales sur l'éducation (la ministre, le sous-ministre et les cadres du ministère représentant le Canada à l'occasion de forums importants);
- l'avancement de la capacité de recherche fondée sur les principes directeurs dans les provinces et les territoires.
- Le personnel de la Direction prépare les documents d'information nécessaires pour la participation de la ministre et de la sous-ministre aux réunions semestrielles du CMEC et du Comité consultatif des sous-ministres de l'éducation (CCSME).
- Le personnel de la Direction représente le Manitoba (apprentissage des adultes et enseignement postsecondaire) au sein du Comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation.

Analyse et recherche

En 2007-2008, les activités ont porté sur :

- Le discours du Trône et le discours du budget :
 - La direction a préparé des sommaires et des analyses des discours du Trône et du budget provinciaux et fédéraux, en soulignant les implications pour le ministère.
- Des travaux d'analyse à l'appui des initiatives du ministère :
 Pendant l'année, la Direction a préparé un certain nombre de documents analytiques à l'appui de diverses initiatives et priorités ministérielles, dont les suivantes :
 - stratégie d'alphabétisation des adultes et consultation;
 - stratégie du marché du travail pour les immigrants;
 - éducation des Autochtones;
 - législation;
 - gestion des données;
 - initiative de développement de carrière.

Développement durable

L'un des membres du personnel de la Direction de la politique et de la planification représente le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation au sein du groupe de travail sur l'éducation en matière de développement durable, dirigé par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse.

1 (c) Politique et planification

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles	Dépenses prévues		Écart positif (négatif)	Note expl.
	2007-2008	ETP	2007-2008		
	\$		\$	\$	
Salaires et avantages sociaux	150,3	3,00	224,1	(73,8)	1
Autres dépenses	49,1		70,5	(21,4)	2
Total, poste secondaire	199,4	3,00	294,6	(95,2)	

1. La sous-utilisation des crédits est due au fait qu'un poste est resté vacant pendant une partie de l'année et deux autres postes étaient occupés par des employés sous-classés, ceci étant partiellement compensé par d'autres écarts mineurs.
2. La sous-utilisation des crédits provient d'une réduction dans les activités de la Direction, principalement due au fait qu'un poste a été vacant pendant une partie de l'année car le titulaire a été nommé de façon intérimaire à un poste extérieur à la Direction.

Administration et finances

Le soutien administratif est fourni par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse dans les domaines des ressources humaines, des services financiers et administratifs, des systèmes et de la technologie ainsi que des initiatives touchant l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones.

1 (d) Administration et finances

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2006-2007	Dépenses prévues 2006-2007		Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
	\$	ETP	\$		
Autres dépenses	750,0		750,0	0,0	
Total, poste secondaire	750,0	0,00	750,0	0,0	

Soutien aux collèges et aux universités

Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire autorise les nouveaux programmes et accorde des ressources financières aux universités et aux collèges communautaires publics du Manitoba. Il assure également la coordination des programmes d'enseignement postsecondaire et l'élaboration de la politique au sein du système. Tous les détails relatifs aux activités du Conseil figurent dans son rapport annuel.

Comme l'indique la Loi, le mandat du Conseil de l'enseignement postsecondaire est le suivant : attribuer des ressources financières aux universités et collèges communautaires publics ainsi qu'aux collèges religieux privés de la province; planifier et coordonner le développement d'un système d'enseignement postsecondaire favorisant l'excellence et l'accessibilité; favoriser la coordination et l'intégration des services et des installations; favoriser la responsabilité financière.

En 2007-2008, le Conseil a versé 338,0 millions de dollars de subventions à l'Université du Manitoba, à l'Université de Winnipeg, à l'Université de Brandon, au Collège universitaire de Saint-Boniface et au Collège universitaire du Nord, dont 9,9 millions de dollars à titre de subventions en capital. De plus, il a accordé 5,0 millions de dollars de subventions à la Canadian Mennonite University, au Providence College and Seminary, au William and Catherine Booth College et au Steinbach Bible College pour venir en aide à 1 700 étudiants (équivalent temps plein) admissibles.

En 2007-2008, le Conseil a versé 70,7 millions de dollars de subventions au Red River College, à l'Assiniboine Community College et à l'École technique et professionnelle, dont 1,8 million de dollars à titre de subventions en capital. De plus, il a accordé 0,6 million de dollars au Winnipeg Technical College.

En plus des subventions de fonctionnement et des subventions en capital, le Conseil a alloué 0,5 million de dollars de son enveloppe budgétaire consacrée à la restructuration du système pour stimuler le changement et récompenser les projets innovateurs, et 1,3 million de dollars de son enveloppe consacrée aux programmes stratégiques pour financer de nouveaux programmes. En 2007-2008, le Conseil a versé 7,7 millions de dollars aux programmes Accès afin de financer les services de soutien aux programmes.

Développement durable

Un des membres du secrétariat du Conseil fait partie du Groupe de travail de l'éducation pour le développement durable. Le Conseil soutient aussi des activités favorisant le développement durable comme l'achat de papier, de cartouches de toner et d'autres fournitures recyclées, la photocopie recto-verso, le recyclage régulier des rebuts de papier et les téléconférences, dans la mesure du possible.

2 (a) Conseil de l'enseignement postsecondaire

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008 \$	ETP	Dépenses prévues 2007-2008 \$	Écart positif (négatif) \$	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	888,6	13,00	806,0	82,6	
Autres dépenses	467,8		535,5	(67,7)	
Total, poste secondaire	1 356,4	13,00	1 341,5	14,9	

2 (b) Subventions de fonctionnement aux universités

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008 \$	Dépenses prévues 2007-2008 ETP \$	Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
Subventions	331,458.6	328,399.0	3,059.6	1
Total, poste secondaire	331,458.6	0.00 328,399.0	3,059.6	

1. Le dépassement des crédits est dû à la compensation relative aux frais de scolarité qui était prévue sous la rubrique du Fonds des initiatives stratégiques en éducation postsecondaire (44-2C), mais a été versée aux universités à partir du poste 44-2B (Subventions de fonctionnement aux universités), ceci étant partiellement compensé par les versements plus bas que prévu à l'Université de Winnipeg pour le remboursement de prêts relatifs au centre des sciences, et par des sommes prévues sous la rubrique des Subventions de fonctionnement aux universités et qui sont sorties du poste du Programme Accès (44-2F), et au rajustement des intérêts sur un prêt en cours consenti à l' Université de Winnipeg.

2 (c) Fonds des initiatives stratégiques en éducation postsecondaire

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008 \$	Dépenses prévues 2007-2008 ETP \$	Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
Subventions	1 840,0	5 896,1	(4 056,1)	1
Total, poste secondaire	1 840,0	0,00 5 896,1	(4 056,1)	

1. La sous-utilisation des crédits est due à la compensation relative aux frais de scolarité qui était prévue sous la rubrique du Fonds des initiatives stratégiques en éducation postsecondaire (44-2C), mais a été versée aux universités à partir des postes 44-2B (Subventions de fonctionnement aux universités) et 44-2D (Subventions aux collèges), respectivement.

2 (d) Subventions aux collèges

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008 \$	Dépenses prévues 2007-2008 ETP \$	Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
Subventions	69 401,9	68 984,4	417,5	
Total, poste secondaire	69 401,9	0,00 68 984,4	417,5	

Initiative d'expansion des collèges

L'Initiative d'expansion des collèges (IEC) appuie le développement des collèges communautaires du Manitoba en collaborant avec les quatre collèges publics et avec le Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Les investissements de l'IEC visent principalement les nouveaux programmes d'enseignement, bien que des projets d'infrastructure stratégique aient eu droit aussi à des contributions importantes. L'IEC présente les propositions d'expansion au Conseil de l'enseignement postsecondaire, au nom des collèges. Le Conseil a le pouvoir d'autoriser le financement de toutes les activités d'expansion.

En 2007-2008, grâce à l'IEC, 2,9 millions de dollars ont été investis dans le réseau des collèges. Cet investissement a eu pour résultat la création de nouveaux programmes et de programmes élargis qui répondent aux besoins du marché du travail. L'IEC établit l'orientation des nouveaux investissements en fonction des objectifs suivants : répondre aux besoins du marché du travail; prêter attention aux besoins des groupes sous-représentés; augmenter la participation des jeunes; améliorer les résultats des étudiants; encourager l'innovation au sein du système collégial; et favoriser les programmes en milieu de travail.

2 (e) Initiative d'expansion des collèges

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008 \$	Dépenses prévues 2007-2008 ETP \$	Écart positif (négatif) \$	Note expl.
Subventions de l'IEC	44,317.5	32,557.5	11,760.0	1
Total, poste secondaire	44,317.5	0.00 32,557.5	11,760.0	

1. *Le dépassement des crédits est dû à des prêts en cours consentis au Red River College et au Assiniboine Community College, convertis en subventions à la fin de l'exercice selon les principes comptables en vigueur, compensées en partie par le ralentissement de l'expansion du programme des soins infirmiers du Collège universitaire du Nord, les coûts relatifs aux normes de programme et aux programmes d'articulation de l'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel payés par le Conseil de l'enseignement postsecondaire mais inscrits au budget de l'Initiative d'expansion des collèges et les coûts inférieurs aux montants prévus pour d'autres programmes de l'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel.*

Programme Accès

Le programme Accès propose des possibilités de formation postsecondaire aux Manitobains et Manitobaines qui appartiennent à des groupes sous-représentés. Il facilite ainsi l'accès de ces personnes aux établissements publics de niveau postsecondaire et améliore leurs chances de réussir.

La fonction principale du Conseil de l'enseignement postsecondaire à cet égard consiste à assurer la coordination et le soutien administratif du programme Accès et des services offerts par l'Université du Manitoba, l'Université de Brandon, l'Université de Winnipeg, le Red River College et le Collège universitaire du Nord. L'aide financière fournie à certains des étudiants inscrits à ces programmes est administrée par la Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba.

Le programme Accès a permis de verser une aide financière à cinq établissements postsecondaires pour des programmes spécialisés à l'intention de personnes qui se sont heurtées à des obstacles en voulant accéder à l'éducation postsecondaire. En novembre 2007, le nombre d'inscriptions pour l'année 2007-2008 s'élevait à 852. Les membres de groupes sous-représentés qui ont participé à ce genre d'activités facilitant l'accès comprenaient des Autochtones, des personnes handicapées, des chefs de famille monoparentale, des immigrants et des étudiants réfugiés.

2 (f) Programmes Accès

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008 \$	Dépenses prévues 2007-2008 ETP \$	Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
Subventions	7,680.8		7,608.9	71.9
Total, poste secondaire	7,680.8	0.00	7,608.9	71.9

Aide à l'enseignement postsecondaire et à la formation professionnelle

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire accorde des subventions dans le cadre des Accords de formation interprovinciaux. Cette aide financière permet aux étudiants du Manitoba de suivre ailleurs une formation qui n'existe pas au Manitoba, en vue de professions à forte demande. À l'heure actuelle, les programmes subventionnés comprennent le programme de médecine vétérinaire de l'Université de la Saskatchewan et le programme d'optométrie de l'Université de Waterloo.

2 (g) Aide à l'enseignement postsecondaire et à la formation professionnelle

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008 \$	Dépenses prévues 2007-2008 ETP \$	Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
Subventions	3 881,3		3 994,3	(113,0)
Total, poste secondaire	3 881,3	0,00	3 994,3	(113,0)

Centre Stevenson de formation technique en aéronautique

Le Centre Stevenson de formation technique en aéronautique offre des programmes de formation en aéronautique et en aérospatiale reconnus à l'échelle nationale, afin de répondre aux besoins du marché en matière de compétences professionnelles et de main-d'œuvre. Des fonctionnaires du ministère prêtent leur concours au Red River College pour gérer le fonctionnement du Centre et la prestation des cours.

2 (h) Centre Stevenson de formation technique en aéronautique

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008 \$	Dépenses prévues 2007-2008 ETP \$	Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
Salaires et avantages sociaux	1 347,3	20,50	1 547,2	(199,9)
Somme récupérable, Red River College	(1 347,3)		(1 547,2)	199,9
Total, poste secondaire	0,0	20,50	0,0	0,0

Direction de l'aide aux étudiants

La Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba a pour rôle, en administrant le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) et le Programme d'aide aux étudiants du Manitoba (PAEM), de fournir une aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire dont la situation financière nuit à la poursuite des études de leur choix.

La Direction tient compte des besoins des étudiants et son programme est conçu pour augmenter et non pas remplacer les ressources qui sont à leur disposition. On estime que le coût des études postsecondaires doit être assumé en premier lieu par les étudiants et leur famille immédiate. L'aide accordée est fondée sur une évaluation des besoins financiers, qui établit une comparaison entre les frais d'études admissibles de l'étudiant et les ressources dont il dispose.

Proclamée en 2001, la *Loi sur l'aide aux étudiants* établit officiellement le Programme de bourses d'études du Manitoba, exige un degré plus élevé de responsabilité en ce qui concerne le Programme d'aide aux étudiants et valorise les principes clés que sont l'accessibilité et le caractère abordable de l'enseignement postsecondaire pour les étudiants du Manitoba.

Les étudiants peuvent obtenir jusqu'à 350 \$ par semaine en vertu d'une entente de partage des coûts conclue entre les gouvernements fédéral et provincial, dans une proportion de 60-40. Le montant maximal accordé en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est de 210 \$ par semaine d'études, et le montant maximal accordé en vertu du programme de prêts étudiants du gouvernement du Manitoba (PEGM) est de 140 \$ par semaine d'études. Une seule évaluation des besoins financiers permet de déterminer les montants à accorder en vertu du PCPE et du PEGM. Les étudiants savent ainsi exactement quelle sera leur situation financière.

La Direction administre également les Bourses générales du millénaire qui sont données aux étudiants manitobains de niveau postsecondaire au nom de la Fondation canadienne des bourses du millénaire (FCBM). Le gouvernement fédéral a créé la FCBM en 1998, en réponse à l'augmentation de l'endettement étudiant et du nombre de prêts impayés. La part de ce fonds de 2,5 milliards de dollars qui revient au Manitoba est calculée en fonction de sa population et s'établit à 10,6 millions de dollars par année de programme, jusqu'à l'expiration du financement de la FCBM en 2008-2009. L'aide financière ainsi accordée est versée aux bénéficiaires du PAEM dont les besoins sont les plus grands, selon les résultats de l'évaluation, qui ont terminé avec succès au moins une année d'études postsecondaires et qui suivent un programme de premier cycle au Canada. Pendant l'année universitaire 2007-2008, environ 2 800 étudiants du Manitoba ont eu droit à ces bourses qui servent à réduire les dettes contractées pour leurs études.

Le Programme de bourses d'études du Manitoba a pour but de rendre les études postsecondaires plus abordables pour les étudiants de la province. Les bourses aident tous les étudiants manitobains qui poursuivent des études au Canada, notamment ceux qui sont inscrits en première année et ceux qui sont inscrits à des programmes d'études supérieures, qui ne sont pas admissibles aux bourses de la FCBM. En 2007-2008, le Programme disposait d'un budget de 8,26 millions de dollars et environ 1 600 étudiants ont eu droit à ces bourses.

La Direction administre la Subvention canadienne d'accès pour les étudiants issus de familles à faible revenu, qui relève du Programme canadien de prêts aux étudiants. Cette subvention vise à payer jusqu'à 50 % des frais de scolarité (jusqu'à concurrence de 3 000 \$) des étudiants à charge d'une famille à faible revenu qui s'inscrivent pour la première fois en première année d'un programme d'études postsecondaires, et qui sont admissibles au Programme canadien de prêts aux étudiants.

La Direction administre aussi la Subvention canadienne d'accès à l'intention des étudiants ayant une invalidité permanente, un programme modifié pouvant verser jusqu'à 2 000 \$ par an à ces étudiants.

Cette subvention est accordée au début du programme et s'adresse aux étudiants admissibles au Programme canadien de prêts aux étudiants pour des études à temps plein ou à temps partiel qui répondent à tous les autres critères d'admissibilité en matière d'invalidité.

La Direction assure l'administration de programmes d'assistance spéciale, comme les bourses d'accès et la bourse Prince de Galles et Princesse Anne à l'intention des Autochtones. Elle administre aussi le programme de Subventions canadiennes pour études, grâce auquel les étudiants ayant un handicap permanent peuvent recevoir jusqu'à 8 000 \$ pour payer les services et le matériel qui sont nécessaires à la poursuite de leurs études, les femmes peuvent bénéficier d'un maximum de 3 000 \$ si elles sont inscrites à un programme non traditionnel de doctorat et les étudiants à temps partiel dans le besoin peuvent recevoir jusqu'à 1 200 \$ s'ils ne peuvent étudier à temps plein. Une subvention fédérale permet en outre aux étudiants ayant des personnes à charge de percevoir jusqu'à 60 \$ par semaine d'études.

En 2007-2008, la Direction a continué à accorder la Bourse du millénaire pour étudiants adultes, dont le financement est assuré par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire et la Province du Manitoba, aux étudiants admissibles.

En 2007-2008, la Direction a continué à offrir les Subventions des possibilités du millénaire du Manitoba, dont le financement est assuré par la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, aux étudiants admissibles. Ces subventions comportent deux volets. Le premier volet s'adresse aux étudiants à charge d'une famille à faible revenu qui sont inscrits en première année et leur accorde une bourse correspondant à 50 % de leurs frais de scolarité (maximum 3 000 \$). Le second volet s'adresse aux étudiants autochtones indépendants qui sont inscrits en première année et leur accorde une bourse correspondant à 100 % de leurs frais de scolarité (maximum 4 000 \$).

En 2007-2008, le Manitoba a continué à assurer le financement de base du programme Career Trek, qui s'adresse aux élèves de 5^e et de 6^e années considérés comme présentant un risque. Le programme vise à sensibiliser les élèves à l'importance des études postsecondaires et aux possibilités d'accès à ces études au Manitoba.

La Direction accorde des subventions pour les frais de scolarité aux universités et aux collèges publics aux établissements qui ont diminué ces frais de 10 % par rapport à 1999-2000. Elle accorde aussi des subventions totalisant 5 millions de dollars dans le cadre du Projet de bourses d'études et d'entretien du Manitoba (PBEEM), à titre de contrepartie aux dons des particuliers versés aux établissements d'enseignement postsecondaire publics pour les bourses d'études et d'entretien.

En 2007-2008, la Direction a augmenté le nombre de bourses servant à financer les études de cycles supérieurs fondées sur la recherche, ce qui permettra d'attirer et de retenir les meilleurs étudiants de la province et d'ailleurs. Ce financement permet aux étudiants de doctorat de recevoir 7 500 \$ par année, pour une période maximale de quatre ans (cette somme vient s'ajouter à la bourse d'études supérieures actuellement offerte par l'Université du Manitoba, qui s'élève à 16 000 \$ par année), et aux étudiants inscrits à un programme de maîtrise de recevoir 15 000 \$ par année, pour une période maximale de deux ans. En 2007-2008, 104 étudiants de maîtrise et 60 étudiants de doctorat ont bénéficié de ce programme.

La Direction de l'aide aux étudiants en est à la première année de la phase 3 du projet triennal de bourses d'études pour les Autochtones « Volez plus haut ». Ces bourses sont financées par le PBEEM en partenariat avec le Conseil manitobain des entreprises (CME) et les gouvernements du Canada et du Manitoba. En vertu de ce projet, le CME peut recueillir jusqu'à 150 000 \$ par année en dons auprès de ses membres, et les gouvernements fédéral et provincial versent un montant correspondant, ce qui fait 450 000 \$ en tout. Tous les surplus non distribués sont gardés dans un fonds de dotation. L'objet de ce partenariat est d'augmenter la participation des Autochtones à l'éducation postsecondaire et d'améliorer leurs possibilités d'emploi.

La Direction administre le volet Aide à l'éducation du Programme d'aide financière aux étudiants et aux résidents en médecine au nom du ministère de la Santé. Ce volet du programme prévoit une aide financière sous forme de subvention conditionnelle aux étudiants et aux résidents qui étudient la médecine au Manitoba ainsi qu'aux étudiants manitobains qui entreprennent des études en médecine en français à l'Université d'Ottawa. Les diplômés en médecine de l'Université du Manitoba qui entreprennent des études supérieures en médecine autorisées dans d'autres universités canadiennes et américaines sont également admissibles. Une fois leur formation terminée, les médecins qui ont participé au Programme s'engagent à travailler au Manitoba pendant une période d'un an pour chaque subvention qu'ils reçoivent, ou remboursent l'argent reçu avec les intérêts.

Des bourses de 15 000 \$ sont accordées aux étudiants en médecine de premier cycle inscrits en troisième et quatrième années et des bourses de 20 000 \$ sont accordées aux résidents en médecine, peu importe l'année du programme de médecine généraliste suivie. Les médecins généralistes qui poursuivent leurs études une autre année en médecine d'urgence ou en anesthésie ont droit à une bourse supplémentaire de 20 000 \$. Les résidents qui suivent d'autres programmes de spécialisation autorisés sont admissibles à une bourse de 20 000 \$ pour chacune des deux années. En 2007-2008, 167 étudiants ont obtenu des bourses conditionnelles d'une valeur totale de 3,0 millions de dollars.

La Direction de l'aide aux étudiants, en collaboration avec la division Ici Jeunesse du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, administre le programme de bourse Transition jeunesse : du travail aux études postsecondaires. En 2007-2008, 8 étudiants ont ainsi acquis une expérience de travail et obtenu une bourse de 3 000 \$ pour poursuivre leurs études postsecondaires.

L'agrément accordé à certains établissements donne la possibilité aux étudiants qui y sont inscrits de présenter des demandes de prêts étudiants auprès du gouvernement. En janvier 2002, la Direction a entrepris la mise en œuvre de la politique en matière d'agrément approuvée par le Cabinet. En automne 2004, les gouvernements des provinces et des territoires, ainsi que le gouvernement fédéral, ont lancé le Cadre d'agrément des politiques pancanadien. Cette stratégie nationale vise à mieux protéger l'étudiant consommateur, à améliorer les taux de remboursement des prêts étudiants et à aider les étudiants à faire des choix éclairés en matière d'enseignement postsecondaire. Comme les prêts étudiants se font avec l'argent des contribuables, les établissements sont dorénavant tenus responsables de l'administration de ces fonds et doivent faciliter l'amélioration du taux de réussite de leurs étudiants, en examinant les taux d'obtention de diplômes et d'emplois. Afin d'appuyer l'observation administrative de la stratégie nationale en 2007-2008, la Direction a signé des protocoles d'entente avec tous les établissements d'enseignement désignés du Manitoba. Elle a procédé à des vérifications de conformité (vérifications administratives) auprès de onze établissements signataires d'un protocole d'entente. En octobre 2007, la Direction a tenu un forum afin d'aider les établissements agréés à se familiariser avec les pratiques exemplaires liées à l'administration des prêts étudiants. Le 31 mars 2008, le Manitoba était responsable de 58 établissements agréés dans la province et avait agréé environ 800 autres établissements partout dans le monde.

La Direction a un site Web interactif qui permet aux étudiants de faire des demandes en ligne 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Le système interactif MaDemande (Ma demande d'aide aux étudiants en ligne) fait appel à la technologie de pointe pour déterminer l'information nécessaire et aider les étudiants à remplir leur demande en ligne. Quelques minutes après avoir rempli cette demande, les étudiants reçoivent une estimation de l'aide financière qui peut leur être attribuée. Ils reçoivent également un avis officiel leur indiquant le montant approximatif de l'aide financière qu'ils recevront en vertu du PCPE et du PEGM. En 2007-2008, environ 90 % des demandes ont été faites au moyen d'Internet. MaDemande favorise aussi le développement durable en diminuant le nombre de documents imprimés. Les perfectionnements apportés à MaDemande en 2004-2005 comprenaient la capacité, pour l'étudiant, de déterminer le solde de son compte du Programme de prêts étudiants, de savoir s'il reste des données à saisir avant le traitement de sa demande et de mettre son dossier à jour en ajoutant les données demandées.

Pour l'année de programme 2007-2008, la Direction a traité 11 411 demandes de prêts en vertu du PCPE et du PEGM, et 199 demandes de Prêts canadiens aux étudiants pour des études à temps partiel. Quelque 50 000 demandes de renseignements et d'aide ont été réglées au téléphone. De plus, des services ont été fournis en personne à 21 000 autres demandeurs ou demandeurs en puissance. Le comité d'appel a examiné 321 appels.

Les conseillers d'orientation de la Direction rencontrent individuellement les étudiants à risque, notamment ceux qui ont de grands besoins financiers et autres besoins particuliers. Ils font ainsi mieux connaître le programme, contribuent à réduire le nombre de prêts non remboursés et assurent la liaison avec les établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba. En outre, l'agent de liaison autochtone établit et maintient des liens avec la communauté autochtone, et notamment les responsables des programmes Accès, dans les universités et les collèges publics participants, en ce qui a trait à la politique favorisant l'accès des Autochtones aux études postsecondaires à un prix abordable.

La Section des prêts étudiants assure la gestion du portefeuille de prêts étudiants du Manitoba, qui comprend le versement et la collecte de prêts à financement direct. La Direction de l'aide aux étudiants a signé un contrat avec le Credit Union Central of Manitoba (CUCM) prévoyant l'utilisation de son système d'administration des prêts afin de faciliter le consentement et la collecte de prêts. La Section des prêts étudiants assure aussi l'administration de programmes de gestion de la dette efficaces (p. ex., programmes d'allègement des intérêts, de réduction des dettes et de révision des modalités), qui aident les emprunteurs qui ont de la difficulté à respecter leurs obligations de remboursement tout en minimisant les risques généraux pour le gouvernement et les défauts de paiement de prêt. La Direction continue de gérer le portefeuille de prêts du Programme de prêts étudiants du gouvernement du Manitoba consentis avant août 2001 et d'administrer notamment la bonification d'intérêt, la provision pour perte et le paiement des primes de risque.

Développement durable

La Direction appuie le développement durable en achetant du papier, des cartouches de toner et d'autres fournitures recyclés. Les photocopies recto verso sont également encouragées. En outre, la Direction encourage les étudiants à s'inscrire en ligne en utilisant MaDemande, permettant ainsi de réduire la consommation de papier. La Direction a aussi créé un site Web interne pour son bulletin d'information (WaDaYaSAO).

Section de l'administration des établissements d'enseignement professionnel privés

La Section de l'administration des établissements d'enseignement professionnel privés administre la *Loi sur les établissements d'enseignement professionnel privés* et le règlement du Manitoba n° 237/02, pris en application de cette loi. Elle établit aussi l'orientation générale que les responsables des établissements d'enseignement professionnel privés doivent suivre pour se conformer à la Loi et au règlement.

En 2007-2008, cinq nouveaux établissements privés d'enseignement professionnel ont été inscrits et deux établissements existants ont changé de propriétaire. Aucun établissement n'a fermé ses portes, volontairement ou sous la contrainte. Au 31 mars 2008, le Manitoba comptait donc 45 établissements d'enseignement professionnel privés inscrits, dont 29 proposaient des programmes admissibles au PCPE et au PEGM.

En 2007, il y avait 2 524 personnes inscrites dans les établissements d'enseignement professionnel privés. Le Fonds d'aide à la formation, qui est un fonds commun pouvant servir à aider les étudiants à achever leur formation si un établissement ferme ses portes, disposait à la fin de l'année civile d'environ 823 000 \$ placés en fiducie.

3 (a-m) Aide aux étudiants du Manitoba

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008		Dépenses prévues 2007-2008		Écart positif (négatif) \$	Note expl.
	\$	ETP	\$			
Salaires et avantages sociaux	3 852,6	65,25	3 623,1		229,5	
Autres dépenses	1 766,6		1 220,0		546,6	1
Prêts et bourses	2 665,9		3 336,0		(670,1)	2
Fonds de bourses du Manitoba	8 260,0		8 260,0		0,0	
Initiative de bourses d'études et d'entretien du Manitoba	5 000,0		5 000,0		0,0	
Fonds canadien des bourses d'études du millénaire	11 599,7		12 785,5		(1 185,8)	3
Subventions canadiennes pour études	2 208,9		3 000,2		(791,3)	4
Subventions pour frais de scolarité	12 918,6		13 874,3		(955,7)	5
Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine	3 151,3		2 891,3		260,0	6
Administration du portefeuille de prêts	3 793,2		4 761,0		(967,8)	7
Exemption d'intérêts et réduction des dettes	206,3		1 388,6		(1 182,3)	8
Programme manitobain de bourses d'études supérieures	2 000,0		2 000,0		0,0	
Somme récupérable de Santé Mb	(3 151,3)		(2 891,3)		(260,0)	
Total, poste secondaire	54 271,8	65,25	59 248,7		(4 976,9)	

1. Le dépassement des crédits est dû à la radiation d'éléments d'actif liés à un formulaire de demande d'aide financière pour étudiant qui n'a plus cours.
2. La sous-utilisation des crédits est due à un nombre moins élevé que prévu de demandeurs admissibles, en raison, d'une part, d'augmentations des fonds prévus pour les programmes de prêts étudiants du Canada et du Manitoba, et d'autre part, de changements aux critères d'évaluation des besoins.
3. La sous-utilisation des crédits est due au nombre moins élevé que prévu de bourses pour étudiant adulte et de subventions des possibilités du millénaire du Manitoba qui ont été accordées.
4. La sous-utilisation des crédits est due à un nombre moins élevé que prévu de demandes d'aide reçues pour l'année de programme en cours.
5. La sous-utilisation des crédits est due à un nombre moins élevé que prévu d'inscriptions dans les établissements d'enseignement postsecondaire.
6. Le dépassement des crédits est dû à l'approbation d'un plus grand nombre de subventions conditionnelles en raison du fait que la date limite de demande est passée du 15 septembre au 15 août. (Remarque : cet écart est compensé par une augmentation correspondante des recouvrements provenant de Santé Manitoba (44-3M))
7. La sous-utilisation des crédits est due à une réduction de la provision pour perte en raison surtout d'une diminution des prêts consentis. Elle est compensée en partie par une bonification d'intérêts due à une augmentation du volume de prêts en cours et à une hausse du taux d'intérêt débiteur moyen.
8. La sous-utilisation des crédits est due au montant moins élevé que prévu consacré à l'allègement des intérêts et à la réduction de la dette, en raison d'un marché du travail plus favorable aux étudiants.

Apprentissage et alphabétisation des adultes

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes (AAA) a pour rôle de donner aux Manitobaines et aux Manitobains les moyens d'acquérir la capacité de comprendre et d'utiliser l'information (lecture, écriture, calcul) dans leur vie quotidienne au travail, à la maison et dans la collectivité, et d'obtenir le niveau d'études secondaires leur permettant de poursuivre des études ou de bénéficier de meilleurs débouchés professionnels.

Il s'agit notamment de faire en sorte que l'on puisse répondre avec plus de souplesse et d'efficacité aux besoins des adultes ayant interrompu leurs études dans toute la province. Les programmes mis sur pied pour atteindre ces objectifs se répartissent en trois volets : les centres d'apprentissage pour adultes (CAA), les programmes communautaires d'alphabétisation des adultes et les tests d'évaluation en éducation générale (GED). Des efforts sont déployés en vue d'améliorer les programmes d'études et d'assurer une plus grande cohérence entre les programmes d'alphabétisation et ceux des CAA d'une part, et entre les CAA et l'enseignement postsecondaire d'autre part. Les spécialistes de la Direction offrent des services dans l'ensemble de la province.

Centres d'apprentissage pour adultes

La *Loi sur les Centres d'apprentissage pour adultes* prévoit un processus d'enregistrement et de régie pour les centres d'apprentissage pour adultes (CAA) et établit le cadre de responsabilité pédagogique et financière des CAA.

Pendant l'année du programme 2007-2008, 45 CAA étaient enregistrés et 41 ont reçu une aide financière de la Direction. Quatre CAA, soit le centre d'apprentissage pour adultes de Peguis, le centre d'apprentissage Waywayseecappo, le centre de la Première nation Canupawakpa et le centre d'apprentissage pour adultes Lord Selkirk Park étaient enregistrés et ont été financés par des sources autres que la Direction. Une aide financière a aussi été accordée aux établissements suivants :

- Institut Louis-Riel, 175 000 \$, pour ses opérations essentielles;
- Employment Solutions for Immigrant Youth, 50 000 \$, pour un programme visant à aider les jeunes immigrants adultes à trouver du travail et à poursuivre leurs études au Manitoba;
- Adult Secondary Education Council, 2 200 \$, pour sa conférence annuelle;
- Literacy Partners of Manitoba, 50 000 \$, pour assurer son service téléphonique LEARN Line et pour aider le Learner Speakers' Bureau.

Les statistiques de fin d'année scolaire 2006-2007 indiquent que 8 300 apprenants ont terminé 11 170 cours donnant droit à des crédits dans les CAA. Onze cent vingt-huit apprenants des CAA ont obtenu leur diplôme d'études secondaires pour étudiant adulte et 132 ont obtenu un diplôme d'études secondaires à 28 crédits, pour un total de 1 260 finissants. De ce nombre, 419 diplômés étaient Autochtones. Les statistiques provisoires de 2007-2008 indiquent que 6 558 apprenants étaient inscrits à environ 15 964 cours donnés dans les CAA. Le 4 février 2008, 4 641 cours avaient été terminés en vue de l'obtention de crédits. Les statistiques définitives de l'exercice 2007-2008 seront publiées à l'automne 2008.

Le programme d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ERA) constitue un élément important des services offerts aux apprenants dans les CAA.

- En 2007-2008, 31 éducateurs pour adultes ont terminé leur formation élémentaire en ERA (40 heures), ce qui porte à plus de 300 le nombre d'éducateurs ayant suivi cette formation par l'entremise de la Direction.
- Dans la majorité des programmes des CAA, un membre du personnel au moins a suivi cette formation.

Les CAA ont établi des services de consultation et des services d'évaluation dans le domaine de l'ERA en vue d'aider les apprenants adultes à obtenir des crédits menant à un diplôme d'études secondaires pour étudiant adulte pour leurs études officielles et leur apprentissage informel. Du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007, les CAA ont accordé environ 603 crédits complets et partiels grâce à l'ERA. Ainsi, 177 apprenants ont obtenu un diplôme d'études secondaires pour étudiant adulte plus rapidement parce qu'ils possédaient ces crédits.

La Direction est également responsable d'agrément les cours utilisés par les CAA en vue de la double reconnaissance des crédits.

Programmes d'alphabétisation des adultes

En 2007-2008, Apprentissage et alphabétisation des adultes (AAA) a versé des subventions à 38 organisations pour leurs programmes d'alphabétisation des adultes et des familles, dont 29 organismes axés principalement sur l'alphabétisation et 9 centres offrant des programmes d'alphabétisation des adultes et servant en même temps de centres d'apprentissage pour adultes.

Les statistiques semestrielles de 2007-2008 recueillies en février 2008 indiquaient que 2 095 personnes avaient participé à des activités communautaires d'alphabétisation. Selon les rapports semestriels, 36 % des participants étaient des hommes et 64 % des femmes; 21 % avaient entre 18 et 25 ans, 46 % entre 26 et 40 ans et 24 % entre 41 et 55 ans, 8 % avaient plus de 55 ans et 1 % avaient moins de 18 ans; 27 % se sont déclarés Autochtones; l'anglais était la deuxième langue de 22 % des participants (leur première langue étant l'allemand, le français, une langue autochtone ou une autre langue); et 40 % de l'ensemble des participants avaient un emploi quand ils ont suivi leur programme.

Pour l'exercice 2007-2008, les statistiques de fin d'année ne seront communiquées qu'à l'automne 2008 (étant donné que l'année de programme se termine le 30 juin 2008). Cependant, les statistiques de fin d'année de l'exercice 2006-2007 révèlent que les apprenants ont atteint leurs objectifs. En 2006-2007, 2 589 adultes ont participé à un programme d'alphabétisation. Quarante-deux pour cent (42 %) des participants avaient un emploi quand ils ont suivi leur programme d'alphabétisation, ce qui leur a permis d'améliorer les capacités de base nécessaires pour leur emploi. De plus 7,8 % ont déclaré avoir trouvé un emploi, 24 % ont augmenté leur niveau de lecture et d'écriture et 16 % ont choisi de poursuivre leur formation.

En novembre 2007, le projet de loi 6, *Loi sur l'alphabétisation des adultes*, a reçu la sanction royale. Cette loi, la première du genre au Canada, oblige le gouvernement à adopter une stratégie visant l'alphabétisation des adultes et à officialiser le Programme d'alphabétisation des adultes du Manitoba.

Tests d'évaluation en éducation générale (GED)

La Direction a pris en charge en juillet 2006 la gestion des tests d'évaluation en éducation générale (GED), dont s'occupait jusque-là la Section de l'apprentissage à distance et des technologies de l'information d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba (ECJM).

Les activités s'y rapportant relèvent du bureau de la Direction situé à Brandon. Entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008, 70 séances de tests ont été offertes, dans 13 centres. Parmi les 380 personnes s'étant présentées, 233 ont réussi les tests.

Activités de soutien

Le personnel de la Direction assure la formation des groupes de travail en alphabétisation, des intervenants et des tuteurs bénévoles des programmes communautaires, ainsi que celle des directeurs et des enseignants des centres d'apprentissage pour adultes. Il participe également à

l'élaboration et à l'acquisition du matériel didactique, et contribue à l'évaluation des programmes et à la coordination des activités de sensibilisation et de réseautage. En plus de la formation en ERA décrite précédemment, la Direction a organisé plus de 30 autres activités de perfectionnement professionnel destinées aux éducateurs des CAA et des programmes d'alphabétisation partout dans la province.

En 2007-2008, la Direction, le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba, et Healthy Child Manitoba ont versé conjointement 22 000 \$ à la campagne « Lire, c'est grandir » de CanWest Global, qui vise à soutenir les programmes d'alphabétisation et d'éducation au Manitoba. Afin d'appuyer l'alphabétisation familiale, la Direction continue de siéger au comité de direction du Literacy for Life Fund (LLF), une initiative de la Winnipeg Foundation, en partenariat avec la Bibliothèque publique de Winnipeg et l'organisme Literacy Partners of Manitoba.

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes continue de collaborer avec la Direction de la formation linguistique des adultes de Travail et Immigration Manitoba en ce qui concerne :

- l'établissement de processus de coordination et d'aiguillage entre le programme d'anglais, langue additionnelle (ALA) et le programme d'alphabétisation des CAA;
- les formes de soutien appropriées pour les adultes qui apprennent l'anglais autrement que dans le cadre d'une formation en ALA.

La Direction est membre du comité des compétences fondamentales et participe, avec Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce Manitoba, à la mise en œuvre d'un cadre relatif aux compétences fondamentales pour le Manitoba.

Une autre tâche importante de la Direction est d'aider le Bureau national de l'alphabétisation et de l'apprentissage (BNAA) à choisir les projets d'alphabétisation qui seront inclus dans le programme fédéral de subventions. Les initiatives du BNAA apportent un soutien essentiel au secteur de l'alphabétisation et des compétences fondamentales grâce aux fonds versés pour des éléments qui ne sont pas financés par la Province, comme les projets de démonstration, l'élaboration de documents et de programmes d'études, la recherche, la promotion et la sensibilisation.

De plus, la Direction continue de servir de point de contact dans le cadre de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) de 2003 et les projets de recherche connexes.

La Direction prend part également à des activités visant à sensibiliser la population aux questions d'alphabétisation et d'éducation des adultes, ainsi qu'aux pratiques exemplaires. Elle fait partie de l'équipe chargée de la mise en œuvre de la Stratégie de développement du Nord. Le poste de conseiller de programme dans le Nord/coordonnateur de l'alphabétisation des adultes soutient toutes les activités dans le Nord. Le personnel de la Direction a aidé le premier ministre et le Conseil de la fédération (CDF) à faire ses appels de mises en candidature pour le Prix d'alphabétisation du CDF (Manitoba), à former le comité de sélection des candidats et à sélectionner le lauréat, et à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'annonce et de la présentation du prix. Le personnel a aussi aidé le Lieutenant-gouverneur à décerner la médaille pour services rendus en matière d'alphabétisation. En outre, la Direction a prêté main-forte aux organismes communautaires, aux programmes d'alphabétisation, aux CAA, au Adult Secondary Education Council (ASEC) ainsi qu'à l'organisme Literacy Partners of Manitoba, afin de sensibiliser les gens par l'entremise de projets comme la Journée internationale de l'alphabétisation, la semaine des apprenants adultes, la ligne 1-800-LEARN et la Journée de l'alphabétisation familiale.

Développement durable

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation des adultes fait tout ce qu'elle peut pour utiliser le moins de papier possible en n'achetant que du papier recyclé, en recyclant tous les documents non

confidentiels, en recourant davantage à la gestion électronique des données et des fichiers (ce qui comprend l'établissement et la mise à jour du site Web de la Direction) et en invitant le personnel à ne pas imprimer les documents. L'objectif de la Direction est de tenir compte continuellement des principes et des lignes directrices qui régissent le développement durable dans ses activités quotidiennes, de façon à ce qu'ils fassent partie intégrante de ses activités.

4 Apprentissage et alphabétisation des adultes

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart positif (négatif) \$	Note expl.
	\$	ETP	\$		
Salaires et avantages sociaux	871,3	10,00	744,4	126,9	1
Autres dépenses	399,5		405,9	(6,4)	
Centres d'apprentissage pour adultes	14 867,7		15 017,1	(149,4)	
Autres subventions	2 061,6		2 059,6	2,0	
Total, poste secondaire	18 200,1	10,00	18 227,0	(26,9)	

1. *Le dépassement des crédits est dû aux coûts liés à la prolongation de deux postes, aux coûts liés à la présence de deux étudiants du programme STEP, à la part non réalisée du budget consacré au roulement du personnel et aux frais engagés pour deux examinateurs du programme de Tests d'évaluation en éducation générale (GED), qui étaient inscrits dans la rubrique Autres dépenses (44-4B), mais qui font maintenant partie de la rubrique Salaires, ces personnes étant considérées comme des employés occasionnels, ceci étant partiellement compensé par des épargnes dans le secteur des pensions.*

Subventions en capital

Les subventions en capital constituent une contribution aux dépenses en capital des universités et des collèges communautaires. Le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire fournit des renseignements supplémentaires sur les subventions.

Dépenses par poste secondaire (en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2007-2008	Dépenses prévues 2007-2008		Écart positif (néгатif) \$	Note expl.
	\$	ETP	\$		
Universités	24,214.7		9,903.8	14,310.9	1
Collèges	1,816.8		1,816.8	0.0	
Total, poste secondaire	26,031.5	0.00	11,720.6	14,310.9	

1. *Le dépassement des crédits est principalement dû à des subventions en capital supplémentaires visant à aider les universités et les collèges à améliorer leurs laboratoires de science, à renforcer la sécurité et à élargir leurs programmes de formation aux métiers, ainsi qu'à soutenir le Opportunities Fund de l'Université de Winnipeg.*

Coûts liés aux immobilisations

Ce poste principal sert à tenir compte des coûts relatifs aux biens en immobilisation.

6 (a) Service de bureautique					
	Dépenses réelles		Dépenses prévues		Écart positif
Dépenses par poste secondaire	2007-2008		2007-2008		(négatif)
(en milliers de dollars)	\$	ETP	\$	\$	Note expl.
Amortissement - Transition	19,0		19,0	0,0	
Permis d'utilisation générale de logiciels	8,2		8,2	0,0	
Total, poste secondaire	27,2	0,00	27,2	0,0	

6 (b) Amortissement

	Dépenses réelles		Dépenses prévues		Écart positif
Dépenses par poste secondaire	2007-2008		2007-2008		(négatif)
(en milliers de dollars)	\$	ETP	\$	\$	Note expl.
Amortissement	190.0		172.1	(0.9)	
Total, poste secondaire	190.0	0.00	172.1	(0.9)	

6 (c) Frais d'intérêts

	Dépenses réelles		Dépenses prévues		Écart positif
Dépenses par poste secondaire	2007-2008		2007-2008		(négatif)
(en milliers de dollars)	\$	ETP	\$	\$	Note expl.
Frais d'intérêts	90.3		86.5	(0.7)	
Total, poste secondaire	90.3	0.00	86.5	(0.7)	

